



France : quelle est la demande, implicite ou explicite, des auto-entrepreneurs vis-à-vis du microcrédit ?

Benoît GRANGER

Professeur, Novancia Business School, Paris⁷⁶

Abstract

À partir de 2009, très rapidement, les autoentrepreneurs (AE) font doubler le nombre des « créations d'entreprises ». 500 000 initiatives nouvelles en 18 mois : le chiffre est impressionnant donc la création de ce nouveau statut correspondait clairement à une demande latente. Mais s'agit il vraiment d'entreprises ?

Nous avons analysé une base de données d'autoentrepreneurs ambitieux, afin de les comparer aux autres sources sur l'ensemble de la population AE ; puis sur les créateurs d'entreprises au sens strict. Les populations sont très proches, et l'accès au crédit paraît aussi limité pour les uns que pour les autres. Ceci résulte d'une double réticence, celle des AE à s'endetter et celle des banques à prêter. Mais on peut surtout mettre en cause l'inadaptation de l'offre de prêts à des micro-entrepreneurs qui se confondent avec leur entreprise.

1. La création du statut a rencontré une demande implicite mais très vive

Le création du statut par la loi TEPA (du 4 Aout 2008, loi « pour la modernisation de l'économie », dite loi TEPA) semble avoir rencontré immédiatement une demande latente dans la population puisque dès le premier semestre 2009, près de 200 000 autoentrepreneurs (dans les suite : les AE) sont enregistrés par l'Insee. C'est un véritable enthousiasme, le nombre d'autoentrepreneurs dépasse très rapidement le rythme habituel des créations d'entreprises sous d'autres formes.

Les 3 arguments mis en avant par les promoteurs du statut sont :

- Les formalités d'inscription sont très simples ; elles peuvent être faites en ligne (et 80% des inscriptions auront lieu rapidement de cette façon)
- On ne paye des charges ou cotisations qu'après avoir facturé et encaissé son chiffre d'affaire : ceci répond à la difficulté des travailleurs indépendants qui commencent par payer un forfait coûteux, avant régularisation
- Le versement de cotisations sociales et fiscales est forfaitisé et libératoire : donc il n'y a pas de déclaration spécifique à faire

Enfin, le fait d'être exempté d'inscriptions aux registres (des artisans ou des commerçants) a sans doute aussi joué un rôle

Le gouvernement comptait sur 500 000 « entreprises nouvelles » dès l'année 2009 : ces résultats seront atteints si l'on additionne les créations « traditionnelles » qui sont en baisse et les nouvelles créations sous la forme d'AE, comme le montre cette première présentation par l'APCE à partir des données agrégées par l'Insee :

⁷⁶ Les tris et le traitement des deux bases de données « AE ambitieux » ont été faits par les étudiants du Master 2 Entrepreneurat d'Advancia : Soumia Chekkal, Eloïse Couteau, Héloïse Marchal, Hicham Oumouss. Merci à eux.